

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 7 décembre 2020 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Son présent à cette rencontre :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseillère siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseillère siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseillère siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Deux personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2020-167

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Réso 2020-168

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020,
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

SUR PROPOSITION de Armelle Kermarrec, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2020-169

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 57 320.08\$.

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

a) **Adoption du règlement 234 Taxation et tarifications 2021**

Règlement #234

TAXATION ET TARIFICATION 2021

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.33\$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2021, et ce conformément au rôle d'évaluation déposé en 1^{er} septembre (28 382.700)

ARTICLE 2

Le tarif pour le service de l'aqueduc est fixé à **230\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 3

Le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année **2021** est fixé à **150\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles (résidences, chalets, fermes et commerces) selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 4

Le tarif pour la vidange des fosses septiques est fixé à **97.50\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

Une taxe de service complémentaire sera facturée à tout propriétaire d'immeuble non raccordé au réseau d'égouts pour toute vidange d'urgence ou hors cédule de son installation septique, laquelle aura été facturée préalablement par la RIDT, mais qui n'aura pas été acquittée dans les 60 jours de son envoi.

Pour l'année 2021, le taux établi est de **260\$** par vidange d'installation septique d'urgence ou hors cédule et de **46\$** par m3 si le volume dépasse 6,8 m3.

ARTICLE 5

Le taux d'intérêt annuel pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à **12%** annuellement pour l'exercice financier **2021**.

ARTICLE 6

Toute demande pour faire corriger le pointage sera étudiée, mais aucun changement ne sera fait durant l'année courante. S'il y a des changements à apporter, ils seront faits avec la prochaine taxation soit en 2022.

ARTICLE 7

Pointage érablière :	Fosse : .5 point	Vidanges :	1
point			
Pointage ferme :	Fosse : .5 point	Vidanges :	1
point			
Chalet Fosse :	.5 point	Vidanges :	.5 point
Résidence :	Fosse : 1 point	Vidanges :	1 point
Commerce :	Fosse : 1 point	Vidanges :	1 point
Aqueduc :	1 point		

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la loi.

Maire

Directrice générale

Avis de motion : 2 novembre 2020

Présentation du projet de règlement : 2 novembre 2020

Adoption du règlement : 7 décembre 2020

Avis de promulgation : 8 décembre 2020

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la loi

ATTENDU QU'un avis de motion, ainsi qu'une présentation du projet de règlement numéro 234, a été dûment donné par Marguerite Albert à la séance du conseil du 2 novembre 2020;

ADOPTÉE

Réso 2020-170

b) Date pour présenter le budget

Une rencontre spéciale aura lieu à la salle du conseil jeudi le 17 décembre 2020 à 19h00 pour adopter le budget.

Il a été proposé par Réjean Albert d'accepter la date du 17 décembre à 19h00 pour adopter le budget 2021.

ADOPTÉE

Réso 2020-171

c) Fermeture bureau période des fêtes

Attendu que le bureau municipal est fermé lors de la période des fêtes.

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement que le bureau soit fermé du 18 décembre 2020 à 12h00, au 3 janvier 2021. L'horaire habituel à compter du 4 janvier 2020.

ADOPTÉE

d) Renouvellement commandite feuillet Paroissial

Reçu la demande trop tard, ce sera pour un autre année.

Réso 2020-172

e) Déclaration membre du conseil (don reçu)

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil (code d'éthique).

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil;

Considérant que tous dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité, soit 200\$, doivent être déclarés.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Fernand Albert et résolu unanimement de reconnaître qu'il n'y a eu aucun don, marque d'hospitalité ou autre genre d'avantages reçu par les membres du conseil au cours de l'année 2020.

ADOPTÉE

f) Offre de services renouvellement de contrat d'opération des ouvrages d'eau potable 2021

Réso 2020-173

Il a été proposé de reconduire le mandat pour un montant forfaitaire de 352.00\$/ semaine, avant taxes.

Sur la proposition de Patrice Dubé, il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'opération des ouvrages de captage, traitement et distribution des eaux de consommation renouvellement 2021. Avec la firme Nordikeau (écol'eau).

ADOPTÉE

g) Mandat de RCGT (Raymond Chabot Grant Thornton) relativement au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour la reddition 2020

Réso 2020-174

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une contribution de 112 500\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts situés sur ces routes dont les responsabilités incombent à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement par le conseil municipal;

QUE le vérificateur externe est accordée à RCGT d'effectuer la reddition de compte quant à l'utilisation des compensations et d'en faire mention aux états financiers de la municipalité pour respecter le devoir de divulgation conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

ADOPTÉE

h) Renouvellement adhésion à la route touristique des Monts Notre-Dame pour 2020

Réso 2020-175

Il est proposé par Armelle Kermarrec et accepté à l'unanimité que la municipalité acquitte la cotisation 2020 ou coût de 405.00\$ pour l'année pour la municipalité de Lejeune. Et 60.00 \$ de plus, pour le DSG.

1.50/per capita (270 habitants).

ADOPTÉE

i) Analyse de la vulnérabilité des deux puits de la municipalité de Lejeune AKIFER

Réso 2020-176

La municipalité de Lejeune est alimentée par l'intermédiaire de deux puits tubulaires (P-1 et P-2) situés dans un champ agricole près de l'intersection du chemin du 2^e Rang et du rang 3 et 4.

Les puits, P-1 et P-2, sont aménagés au niveau du socle rocheux (plus de 50 mètres de profondeur, sans autre précision), à environ 20 mètres de distance. Le puits P-1 se situe dans un bâtiment avec les instruments de chloration et le réservoir, tandis que le puits P-2 se situe à environ 20 mètres au sud du bâtiment à l'intérieur d'un coffrage isolé et cadenassé.

Volet 1

Les données récupérées à cette étape permettront de décrire le site de prélèvement et l'installation de production d'eau potable. Une visite sur place est prévue pour la description des installations.

Volet 2

Les aires de protection autour du puits ont déjà été déterminées en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES). Ces dernières seront mises à jour en fonction des nouvelles exigences du RPEP pour un puits de catégorie 2.

Volet 3

La vulnérabilité des eaux souterraines pour chaque aire de protection sera évaluée en utilisant la méthode DRASTIC, selon la marche à suivre décrite dans le guide.

Volets 4 et 5

Cette phase de l'étude consiste à identifier, dans les aires de protection, les activités anthropiques, les événements potentiels et les affectations du territoire susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux souterraines prélevées et d'évaluer les menaces découlant des éléments identifiés.

Cette activité sera réalisée en collaboration avec la municipalité. Cette dernière devra nous transmettre son plan d'urbanisme et ses règlements de zonage ainsi que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Une visite de terrain devra également être réalisée en compagnie d'un représentant de la municipalité.

Volet 6

L'inventaire des problèmes affectant ou ayant affecté la qualité ou la quantité des eaux exploitées sera réalisé à partir de la revue des études hydrogéologiques disponibles, des résultats d'analyses des suivis exigés dans le RQEP depuis 2015 et des formulaires de déclaration de prélèvement d'eau émis depuis 2015. La municipalité devra nous transmettre ces différentes informations.

Volet 7

Les résultats obtenus et les données utilisées seront compilés et présentés sur les supports préconisés par le ministère dans un rapport émis en format numérique et papier.

Coût forfaitaire

Les coûts à prévoir pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité et l'évaluation du potentiel du puits de la municipalité de Lejeune sont de **6 850,00 \$ (taxes en sus)**.

Montant avec Taxes 7875.79\$

Il est proposé à l'unanimité du conseil de reporter à plus tard l'offre de service de AKIFER

ADOPTÉE

j) Vente pour taxes, nommé un représentant pour la vente pour non-paiement de taxes

Réso 2020-177

Il est proposé par Carole Viel appuyé à l'unanimité du conseil que le matricule

2492 02 4637 soit envoyé pour vente de taxes. Le dossier sera envoyé à la MRC de Témiscouata pour non-paiement de taxes. La vente aura lieu le jeudi 11 mars 2021, à 10h à la salle du conseil, au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Témiscouata-sur-le-Lac.

Note importante en lien avec la pandémie de covid-19. À tout moment, le gouvernement peut annuler ou reporter la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier. Il en va de même en cas de report ou d'annulation par la MRC en raison de mesures sanitaires.

En aucun temps la MRC ne peut être tenue responsable des délais ou des inconvénients.

Et de nommé Fernand Albert, conseiller #3 pour être le représentant de la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes afin de s'assurer le recouvrement des dettes et frais engendrés pour la vente, qui aura lieu au bureau de la MRC le jeudi 11 mars 2021.

ADOPTÉE

k) Réseau Information Municipale

Réso 2020-177

ATTENDU QU'un Nombre illimité d'abonnées au bulletin de nouvelles quotidien, d'affaichages réguliers d'emplois et d'événements. Abonnement valide du 16 janvier 2021 au 16 janvier 2022.

Il est proposé par Marguerite Albert de renouveler l'abonnement Réseau Information Municipale au montant de 140.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

M) Appuyer le projet de loi C-213, loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments

Réso 2020-179

ATTENDU QU'un régime d'assurance médicaments public et universel étendra la couverture des médicaments d'ordonnance à chaque Canadien.ne, tout en permettant des économies de plusieurs milliards de dollars par année.

La Loi canadienne sur l'assurance médicaments arrive à une étape déterminante du processus législative pourrait entrer en vigueur d'ici le printemps prochain, permettant à des millions de Canadiens.nes qui peinent à payer leurs médicaments de recevoir l'aide dont ils ont grandement besoin.

C'est pourquoi nous avons besoin de votre contribution pour faire adopter le projet de Loi C-213 au Parlement. Nous demandons à votre conseil municipal d'unir sa voix à celle d'autres municipalités d'un bout à l'autre du Canada pour appuyer officiellement le projet de loi C-213. Nous ferons connaître cet appui dans l'ensemble du pays.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'appuyer cette demande concernant la Loi C-213.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCES

La correspondance est déposée au conseil

7. DEMANDE DE DONS

a) Vœux de Noël

Réso 2020-180

Attendu que nous souhaitons publier des vœux des fêtes par les ondes radio.

Il est proposé par Carole Viel, et résolu unanimement d'accepter les vœux du temps des fêtes par Horizon FM au montant de 150\$ plus taxes (pour 10 vœux de Noël et 10 vœux pour le Nouvel An) 2020 messages au total. Le texte, trame musicale et frais de production inclus.

ADOPTÉE

b) Campagne de financement du CPA les Perce-Neige du Témiscouata

On ne donne pas cette année.

8. RESSOURCES HUMAINES

a) Engagement patinoire 2020-2021

**Considérant que nous n'avons reçu aucune offre pour l'emploi;
Considérant les problèmes à cause de la pandémie (directive de la santé public)**

Le conseil a décidé avec regret de rester la patinoire fermée pour l'année 2020-2021.

9. AFFAIRES NOUVELLES

a) Masque avec logo

Réso 2020-181

Considérant que nous avons reçu un montant du au covid-19 Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'offrir à chaque

résidence de Lejeune un ensemble de masque à triple épaisseur, comme le demande le gouvernement.

Nous avons reçu une offre de masque avec logo de la municipalité, mais considérant que le masque n'a que deux épaisseur le conseil aime mieux avoir un masque à trois épaisseurs sans logo.

ADOPTÉE

b) Offre de service sur la problématique de pression en réseau.

Réso 2020-182

Nous avons reçu une offre de service du groupe Écol'eau pour l'étude sur les problématiques de pression en réseau, évaluation des travaux et budgets requis pour la municipalité de Lejeune.

Le résumé des services offerts se résume comme suit : Réaliser une étude d'ingénierie visant à préciser les besoins de la municipalité pour répondre aux plaintes des usagers qui vivent des problématiques de pression insuffisante en certains endroits sur le réseau de distribution. Le but de l'étude proposée est de préciser les besoins de la municipalité, les travaux requis ainsi que le budget à prévoir pour exécuter et achever le projet.

Un rapport d'étude aura les détails suivants :

- Contexte de l'étude
- Données techniques collectées et hypothèses émises
- Modélisation hydraulique du réseau et résultats obtenus
- Recommandation et dimensionnement d'équipements
- Énumération des étapes de réalisation du projet
- Estimation budgétaire de réalisation du projet

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement par le conseil d'accepter l'offre n/Réf. : 68000-001-0305 du groupe Écol'eau.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Carole Viel propose la levée de la séance à 20h25.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.